

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 25.03.2009**

PRÉSENTS :

Mesdames MEYRAT (pouvoir de Mme MAHAIE), PERTHUIS, JOURNE-LHÉRISSON (pouvoir de Mme MESSI), ARTESE, LASSORT, LABADIE, RYCKWAERT, LAPEYRE, LAGOUARDE.

Messieurs DEZALOS (pouvoir de M. VOLCENO), FAUVE, KHERCHACHE, ROUX.

M. MARTIN,
Mme BARAILLES.

EXCUSÉE :

Mme PÉRINET.

Le compte-rendu du 11 février 2009 est adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif 2008 du C.C.A.S.

Hors la présence de M. DÉZALOS :

Dépenses :

Evolution constante des dépenses et des recettes due à l'augmentation du taux d'activité de la crèche et de la halte-garderie.

Le résultat de l'exercice est déficitaire, le résultat cumulé ne suffira pas à équilibrer le budget du C.C.A.S.

Les prévisions sont assez réalistes ce qui entraine peu de virement de crédit.

Chapitre 60 à caractère général : le réalisé est plus bas qu'en 2007, les charges courantes du C.C.A.S. sont stabilisées.

Augmentation des frais de déplacement.

Chapitre 12 : forte augmentation : + 68 000 € liée au principe de rémunération des assistantes maternelles (application de la convention collective), aux chèques déjeuners (distribués aux employés à partir de septembre 2008) et à l'augmentation des cotisations sociales (URSSAF, retraites...)

Il est difficile d'agir sur les recettes (critères CAF)

Les dépenses sont exponentielles et les recettes se stabilisent, le déficit se creuse.

La subvention de la commune doit donc être plus importante.

Augmentation du chapitre secours : modeste par rapport au budget du C.C.A.S.

Recettes :

Chapitre 70 : la somme versée par la Mairie : participation de la commune et de la CAF (+ 50%), reste minime, $\frac{1}{4}$ des recettes du C.C.A.S. sont produites par la subvention de la ville qui a augmentée en 2009.

Adopté à l'unanimité.

2) Compte administratif 2008 de la M.A.R.P.A.

Recettes :

Elles fluctuent en fonction du taux de remplissage, de l'APA, du temps d'occupation du logement temporaire et des repas.

- Compte de produit : 6 000 €, effet de l'augmentation des tarifs du 1^{er} juillet 2007.
- Loyers et charges : 200 000 €
- Aide forfaitaire de l'APA : les recettes stagnent.
- Participation du C.C.A.S. : 12 000 € contre 17 000 l'an dernier.

Les résultats sont négatifs depuis 2001.

La différence recettes/dépenses est équilibrée par le résultat cumulé.

Dépenses :

- Les charges à caractère général sont contrôlées.
- Le budget du pôle alimentation a augmenté : + 2 000 €
- Le budget concernant le personnel a augmenté (temps partiel transformé en temps complet) : + 3 000 €
- Augmentation de la charge « personnel » : temps partiels transformés en temps complets.

Depuis 2007 apparition de nouvelles dépenses pour la rénovation des appartements : 3 en 2007, 3 en 2008, 3 en 2009, 5 ans ont été prévus pour rénover l'ensemble des appartements, la salle à manger et les parties communes seront également refaites avec des matériaux plus durables.

Charge financière : Remboursement de l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

3) Compte de gestion 2008 du C.C.A.S. et de la M.A.R.P.A.

Mme CARLOTTO et l'ordonnateur du C.C.A.S. sont en adéquation.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

4) Affectation du résultat du C.C.A.S. et de la M.A.R.P.A.

Le conseil d'administration choisit de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement en recette de fonctionnement pour 2009.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

5) Budget primitif 2009 de la M.A.R.P.A.

- Les dépenses se stabilisent cette année sauf au niveau alimentaire: augmentation des coûts de l'alimentation.
- Augmentation des charges de personnel : ce qui représente 65% du budget.

La titularisation de Mélanie CAGNAC entraîne des cotisations nouvelles.

2 temps non complets sont transformés en temps complets.

- Des dépenses sont liées aux modalités des évolutions de carrières (les grilles de ces évolutions sont imposées)
- Les recettes : pas d'augmentation des tarifs prévue.
- Participation du C.C.A.S. : 48 000 € pour éviter un déficit.

Intervention de M. ROUX : les travaux à la M.A.R.P.A. sont-ils effectués en régie ?
La commune (services techniques et espaces verts) effectue quelques travaux d'entretien des locaux, suivant leurs types et la disponibilité du personnel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Budget primitif 2009 du C.C.A.S.

Dépenses liées à la convention collective pour la rémunération des assistantes maternelles.

L'augmentation de la population a entraîné une augmentation du temps de travail des employés pour répondre à des besoins et apporter un service adapté : création de places d'accueil pour les enfants, augmentation du service social car le nombre de personnes aidées s'accroît.

La participation de la CAF diminue et donne des objectifs de remplissage : demande de rentabilité.

Boé a une offre importante de services sociaux par rapport à d'autres communes.
Le budget du C.C.A.S. correspond à celui d'une ville de 1 500 habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Plan de relance de l'économie - Versement anticipé FCTVA

La TVA payée est récupérée deux ans après.

L'état propose un remboursement au bout d'un an si la commune s'engage à investir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) Questions diverses.

Projet de construction d'une maison de retraite médicalisée et d'un foyer logement pour les personnes âgées.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.